

Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006)

Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales

Angeon V., Laurol S., 2006, « Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales : contribution aux enjeux de développement territorial. », in Espaces et sociétés, Vol. 4, n°127, pp.13-31.

Table des matières

Le cadre institutionnel de l'action solidaire et sociale : trois dispositifs territoriaux complémentaires novateurs	1
Liens sociaux et solidaires : des vecteurs de développement territorial.....	3
Liens sociaux et solidaires : quel impact territorial ? exemple de Plaine Commune.	5

« *Les nouveaux référentiels de l'action publique locale reposent sur la conviction que les pratiques de sociabilité et de solidarité jouent un rôle fondamental dans les modes de développement des territoires. Les cadres de réglementation en vigueur invitent, en effet, les acteurs locaux à se rencontrer, à entreprendre ensemble, à élaborer des projets communs. L'exhortation à l'adoption de ces pratiques renouvelle la réflexion sur les dynamiques de développement territorial ».*

Le développement territorial : « *défini comme l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les évolutions à venir des espaces qui les concernent (Deffontaines et al., 2001) → peut s'analyser comme la construction et l'articulation de normes locales qui permettent aux groupes sociaux de gérer les processus qui affectent leur espace d'appartenance ».*

Quel rôle des relations sociales dans le développement des territoires ? 3 registres d'analyse :

- Plan législatif
- Plan théorique
- Plan empirique

Le cadre institutionnel de l'action solidaire et sociale : trois dispositifs territoriaux complémentaires novateurs

1982 : Processus de décentralisation.

1990 : reconnaissance institutionnelle de cadres administratifs propices à l'exercice de compétences de développement -> structures intercommunales à fiscalité propre & pays sont des modes d'intervention qui reposent « *sur la coopération entre institutions et sur l'établissement d'accords entre acteurs locaux* ».

➔ modes de régulation locale.

3 socles légaux définissant une approche nouvelle du territoire, « *cadre institutionnel qui se fonde sur l'existence d'actions sociales et solidaires et visent à les renforcer* » :

- Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable dite loi Voynet du 25 juin 1999.
- Loi relative au renforcement et à la simplification intercommunale dite loi Chevènement du 12 juillet 1999.



Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006)

Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales

- Loi « Solidarité et renouvellement urbain » dite SRU publiée le 13 décembre 2000, les nouvelles formes de recomposition territorial (pays, intercommunalité)

Institutions intercommunales	Pays
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associer les communes pour la réalisation d'opérations d'intérêt commun ▪ Permettent de coordonner les interventions communales ou de s'assurer une cohérence des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vocation d'élaborer un projet de développement ▪ Assurer une forme de participation de divers acteurs locaux : conseil de développement associant les représentants des activités économiques, sociales, culturelles et associatives ▪ Charte de développement durable du pays : caractère conventionnel rend nécessaire l'existence d'un accord local (sur les principes et finalités de l'action) indépendamment du contenu précis du document formel ; charte est une forme de contrat instituant les relations de partenariat entre acteurs, « contrat moral » = supposent que « <i>chacun des protagonistes adhère à ces principes et partage, au moins pour partir, une même vision du territoire, une conception commune de ses modalités ou potentialités de développement.</i> »

État : « *logique procédurale par laquelle, il fixe des règles d'intervention mais laisse les acteurs locaux concernés définir eux-mêmes les finalités et les modalités de l'action.* »

➔ Cadre institutionnel, support d'un projet de territoire : démarches, stratégies, initiatives pour le développement. Expression d'un mode de gouvernance, ces entités sont lieux d'organisation de l'action collective de resserrement du lien social et de renforcement de la cohérence territoriale. Elles institutionnalisent la pratique du développement territorial. »

Loi SRU : « *définit ce que doit être le rôle souhaitable de l'État en matière d'urbanisme. Elle précise les enjeux sur lesquels se ciblent les politiques publiques et qui s'expriment en termes de mixité urbaine et sociale, reconquête des espaces publics, solidarité etc... »*

3 cadres législatifs se complètent et rendent compte d'une conception nouvelle des réalités territoriales qui invite à considérer l'importance des dynamiques sociales cohésives.

Ainsi, recomposition territoriale, gouvernance locale, participation, mobilisation des acteurs
 ➔ traduisent une nécessaire évolution des formes : échanges informels, liens de solidarité, rapports de confiance + modalités de mise en rapport des individus : coordination non marchande.



Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006)

Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales

Comment ces pratiques sociales et solidaires se construisent-elles ? quelles en sont les conséquences ?

Liens sociaux et solidaires : des vecteurs de développement territorial

« *Le développement territorial, en suscitant l'émergence d'un projet collectif, place les acteurs locaux au cœur de la gestion des territoires. Il répond à l'ambition de servir les intérêts des communautés locales que celle-ci définissent elles-mêmes dans le cadre de projets.* »

« *La qualité du tissu relationnel local est donc essentielle à la compréhension des dynamiques de développement territorial.* »

Les liens sociaux et solidaires sont générateurs d'externalités positives :

L'approche économique du développement territorial distingue 2 types d'externalités produites par les relations sociales : (Angeon, Callois, 2006 ; Angeon et al., 2006)

- Collecte et circulation de l'information
 - Transmission de l'information : permise par les liens sociaux de qualité – contribue à réduire le risque, l'incertitude et à économiser les coûts de transaction.
 - Partage de l'information : émergence d'une dynamique collective d'apprentissage, culture commune – le partage améliore la qualité des décisions par rapport aux procédures individuelles de choix.
➔ « *Cette accumulation de connaissances, résultat d'un construit social, facilite et renforce les stratégies d'action collective, au cœur des logiques de développement territorial.* »
- Action collective : résulte des dynamiques de coopération qui s'établissent entre les agents ;
 - L'étude des mécanismes coopératifs a fait l'objet de nombreux développements formalisés notamment par la théorie des jeux ;
1° règles combinées ou mécanismes coopératifs : valeurs, normes, conventions, routines (plusieurs phénomènes confortent l'espace relationnel, les règles normalisent les comportements des agents) ➔ agents entretiennent une pluralité de liens - ensemble « d'institutions invisibles » ou informelles qui régulent la liberté de conduite et d'action ➔ 2° dynamiques de coopération ➔ 3° action collective sur le territoire, espace de proximité. Les institutions invisibles « favorisent le développement de liens de nature particulière entre les agents (de solidarité, de coopération, de proximité).

Quelles sont alors les dynamiques de relations sociales ? Quelle appréhension théorique ? Approche de l'économie sociale et solidaire

« *Le développement territorial désigne une dynamique d'initiatives locales qui met en mouvement des acteurs (privés, publics, société civile) à travers des formes de relations sociales organisées. Celles-ci s'appuient sur des dynamiques de solidarité et de sociabilité analysées, entre autres, dans la littérature par le cadre conceptuel de l'économie sociale et solidaire.* »



Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006)

Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales



Schéma de la solidarité comme lien social ou « mode de régulation sociale » (Angeon V., Lautol S., 2006) – réalisé à partir de la définition du développement territorial des auteurs.

« *Structures répondent aux principes de la non-redistribution individuelle des profits réalisés, de la liberté d'adhésion des sociétaires, de la démocratie, et de l'indépendance par rapport à l'économie publique.* » Elles se caractérisent par un mode de financement :

- Marchand : exemple, ventes de biens, services par les coopératives
- Non-marchand : prestations versées à leurs adhérents par les mutuelles
- Non-monétaire : bénévolat

Économie sociale	Économie solidaire
	<p>« <i>constitue un ensemble d'initiatives et de pratiques participatives sur un territoire utilisant des forces productives non employées auparavant. Ces initiatives cherchent à répondre à des besoins non satisfaits par les sphères publique et privée, en proposant des biens et des services, souvent, de proximité.</i> »</p> <p>« <i>dans ses principes, l'économie solidaire entend répondre au phénomène d'exclusion sociale sur un territoire.</i> »</p> <p>➔ <i>Créativité et innovation : nouvelles activités et formes entrepreneuriales.</i></p> <p>➔ <i>S'identifie autour d'initiatives locales menées par les habitants ou des usagers en vue du bien-être des individus.</i></p> <p>« <i>L'économie solidaire valorise ainsi à la fois des individus et des territoires créant des espaces de proximité.</i> »</p> <p>➔ <i>« Revendiquent un mode d'organisation et de production fondé sur une gestion démocratique, une mutualisation des risques, un pouvoir partagé, une coopération entre salariés et usagers sur la base de relations de confiance.</i> »</p>
	<p>Économie solidaire critique l'économie sociale, « <i>quant à la lourdeur de leur structure, leur incapacité à innover et à se renouveler.</i> »</p> <p>Utilisent néanmoins souvent leur forme juridique : forme associative.</p>
<p>Économie sociale et économie solidaire se recoupent sur leur principe de « <i>mise en valeur d'un territoire sur lequel des acteurs cherchent à recréer du lien social.</i> »</p> <p>Des liens souvent activés : de type <i>bonding, linking, bridging.</i></p>	



Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006)

Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales

Liens sociaux et solidaires : quel impact territorial ? exemple de Plaine Commune.

1970 : crise transforme la plus grande zone industrielle d'Europe en plus grande friche industrielle, avec fermeture d'entreprises et départs des habitants.

Élus locaux s'unissent : relations de type *linking* ont donné naissance au syndicat intercommunal Plaine renaissance.

Dynamiques sociales locales : ont eu pour finalité un projet urbain, cadre de référence de l'actuelle Communauté d'agglomération ;

Territoire caractérisé par : fort dynamisme économique + forte concentration de structures à caractère social et solidaire.

Fort taux de chômage : mais « nouvelles initiatives fondées sur les valeurs de solidarité, des mouvements associatifs qui cherchent à tisser des liens sociaux en créant des activités et des emplois. » → Ces dynamiques sociales spontanées participent au tissu entrepreneurial du territoire.

De **1993 à 2003** : +134% de création d'établissements relevant de l'économie sociale, soit 96% d'associations.

Analyse des modes de fonctionnement de ces structures : dimensions sociales réticulaires.

Exemple MIEL, Maison de l'initiative économique locale, outil de proximité qui soutient les jeunes entreprises, développe des relations et liens de type *bonding* et *linking*.

Tentative de mesure des effets des liens sociaux et solidaires sur le développement du territoire

→ Formalisation économétrique du lien entre développement territorial et relations sociales et solidaires (régression linéaire multiple).

L'indicateur de développement retenu = taux de croissance moyen de l'emploi.

Les structures associatives contribuent positivement au développement du territoire.

L'augmentation de la richesse sur un territoire n'empêche pas les disparités économiques et sociales, et donc les laissés-pour-compte.

Conclusion :

Les pratiques sociales et solidaires, par l'exemple de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur des bases réticulaires.

Les conséquences : les liens sociaux sont au fondement des dynamiques de développement territorial ; dans le cas de Plaine commune, corrélation positive entre le niveau de développement et le poids des structures d'ESS. Les associations ont un impact positif.

Il conviendrait de valider l'hypothèse sur d'autres territoires entre : lien positif entre le niveau de développement territorial et la densité de liens sociaux.



Fiche lecture 11 Angeon, Laurol, (2006) Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales

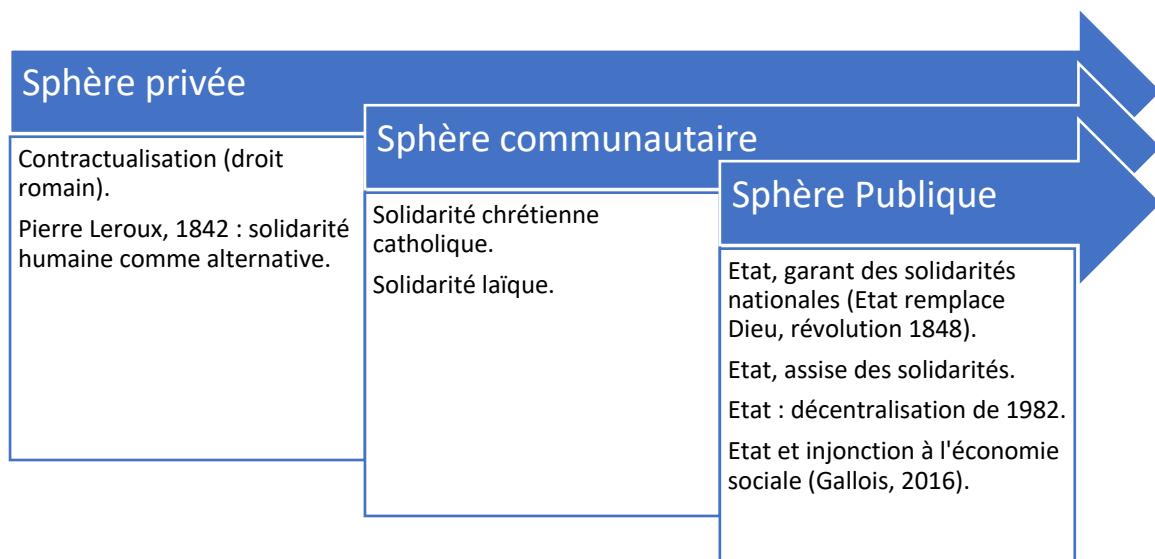


Schéma de l'évolution des solidarités (version de la Fiche 21 Dct Solidarité).